



## Programme FAO FLEGT Appel à propositions ouvert aux pays APV

Le Programme FAO pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux ([Programme FAO FLEGT](#)) accepte actuellement des propositions de notes succinctes de la part des institutions gouvernementales, de la société civile et des organisations du secteur privé des pays producteurs de bois engagés dans le processus APV (Accord de Partenariat Volontaire) avec l'UE. L'implication du secteur privé dans le processus APV est particulièrement encouragé ; l'appel à proposition prévoit ainsi de dédier un financement spécial aux initiatives qui soutiennent le secteur privé. Des subventions allant jusqu'à 100 000 € sont disponibles par le biais de cet appel à propositions. Les projets doivent être en lien avec les priorités du processus APV rappelées dans les lignes directrices.

La procédure de soumission dans le cadre du présent appel se fera suivant une approche compétitive en deux phases successives. Dans un premier temps, les organisations candidates sont invitées à soumettre une [note succincte](#) de 3 pages qui sera évaluée en fonction des critères d'évaluation présentés dans les [lignes directrices](#). Dans un second temps, il sera demandé aux candidats retenus de soumettre une proposition complète dans un délai de 2 mois.

Avant de présenter la proposition, tous les demandeurs sont encouragés à consulter les [lignes directrices](#) ainsi que le [modèle de note conceptuelle](#) qui peuvent être téléchargés sur le site internet du Programme. Les notes succinctes devront être soumises au plus tard **le 30 septembre 2015**.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter notre site Web : <http://www.fao.org/forestry/fao-flegt/fr/>.

---

### ***Le Programme FAO FLEGT***

*Le Programme FAO FLEGT fait partie d'un réseau mondial d'acteurs appuyé par l'UE pour mettre en œuvre le [Plan d'action FLEGT](#), adopté en 2003 par les États membres de l'UE afin de faire face au commerce de bois illégal et à ses conséquences mondiales dans les domaines économique, social et de l'environnement. Le Plan d'action établit une série de mesures tant du côté de l'offre que de la demande, visant à améliorer la gouvernance forestière et la légalité dans le secteur forestier, et permettre ainsi une [gestion durable des forêts](#). Des subventions sont octroyées par le biais du Programme pour appuyer des processus gérés localement visant à mettre en œuvre le Plan d'action FLEGT.*